



Association Musique à Corps et à Chœur

6D, Quai Plessis 56300 PONTIVY

mcc.pondi@wanadoo.fr – site : www.musique-mcc-pontivy.fr

Le présent règlement intérieur est destiné à préciser divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement des activités de l'association et a pour objet de définir les engagements et responsabilités des différents partenaires, à savoir :

- ✓ le conseil d'administration,
- ✓ les professeurs,
- ✓ les élèves et leurs représentants légaux.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres élus par l'Assemblée Générale des adhérents. Conformément aux statuts (loi 1901)

Article 1. Les activités de l'association :

- ✓ Chorale Folie Douce,
- ✓ P'tit Chœur de jazz,
- ✓ Animations...

Article 2. Adhésion

- Est adhérent toute personne à jour de ses cotisations enregistrés en septembre pour l'année (septembre à juin).
- L'adhésion annuelle est valable du 1^{er} septembre au 31 août

Article 3. Inscription

Elle a lieu traditionnellement début septembre dans les locaux de la maison des associations. Pour cette année, les inscriptions auront lieu au moment de convivialité du 7 septembre 2021, forum des associations, etc.

Article 4. Fonctionnement

Les cours hebdomadaires démarrent du 14 septembre 2021 au 21 juin 2022 (hors vacances scolaires). Ils ne sont pas assurés les jours fériés. Les adhérents et leur famille sont conviés aux deux auditions qui ont lieu en janvier (ou février) et en juin.

Article 5. Absence

1. En cas d'absence du professeur, celui-ci est tenu d'avertir le secrétariat par téléphone ou par courriel. Le professeur doit être en mesure de proposer plusieurs créneaux de rattrapage de manière à concilier les impératifs de chacun. Si l'absence du professeur est prévue le secrétariat adressera un mail ou courrier aux élèves

Article 6. Responsabilité.

Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de leur professeur dans le cadre des cours, et sous celle de leurs parents avant le début et après la fin des cours.

A la fin des cours, les parents doivent venir chercher leurs enfants après les répétitions. Il est donc recommandé aux parents des élèves les plus jeunes de s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser seuls.

En cas de problème de comportement l'association contactera les parents afin de chercher une solution.

Article 7. Animation des activités

Le bon déroulement des activités décidées par l'Assemblée Générale nécessite la participation active de ses membres.

Les professeurs et les adhérents sont engagés aux différentes activités de l'association (cours, activités extérieures, stages divers, rencontres, auditions, concerts etc...)

Article 8. Fonctionnement administratif

Nom prénom des administrateurs

Renée Le Moing (Présidente), Elisabeth Hillion (Vice-Présidente), Sonia Brige (Secrétaire), Laurent Giorgetti (Trésorier), Christine Duringer, Ghislaine Nedelec, Marie-Thérèse Jego

Association Musique à Corps et à Chœur 6 D, Quai Plessis 56300 PONTIVY
mcc.pondi@wanadoo.fr – site : www.musique-mcc-pontivy.fr -

Article 9. Toutes les décisions et les orientations de MCC sont entérinées par le Conseil d'Administration à la suite de l'Assemblée Générale.

Fait à Pontivy le 11 août 2021

La Présidente, Renée Le Moing



A joindre au bulletin d'inscription

Nom et prénom de l'élève : Activité :

Nom du parent responsable (si élève mineur) :

Date : Signatures : Précédée de la mention « lu et approuvé »

Enfant(s)

Parent(s)